



Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés :

les conditions sont réunies pour que le SERCE s'associe à l'engagement volontaire

Une étude* réalisée par le Cabinet Sinteo, rendue publique à l'occasion du dernier Salon de l'Immobilier d'entreprises début décembre, établit qu'**à une très forte majorité (plus de 69 %), les professionnels de l'immobilier signataires de la Charte privilégient l'énergie finale comme énergie de référence.** Ils rejettent en dernier choix (38,5 %) l'énergie primaire pour comptabiliser la réduction des consommations d'énergie.

Le SERCE se félicite que cette étude, et les professionnels qui y ont participé, rejoignent sa position sur le choix de l'énergie finale comme critère pertinent pour permettre aux usagers et gestionnaires immobiliers de veiller à la maîtrise des consommations à travers une évaluation fiable et vérifiable des résultats obtenus.

L'opinion des professionnels signataires de la Charte exprimée dans cette enquête appuie les propositions du rapport de Maurice Gauchot remis en 2011 et préparé en concertation avec l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

Le SERCE est dès lors favorable à la signature de la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés par ses entreprises adhérentes, en la renforçant des recommandations du rapport Gauchot, à même d'en accentuer les effets :

- un objectif chiffré d'amélioration de la performance énergétique **d'au moins 25%** pour tous les actifs tertiaires ;
- et bien sûr des objectifs basés sur la mesure de la consommation tous usages **en énergie finale**, c'est-à-dire à partir de la quantité d'énergie apparaissant sur les factures des fournisseurs d'énergie.

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2012 : 16,3 milliards d'euros ; 150 000 salariés.

Contact presse : Marielle Mourques - m.mourques@serce.fr - www.serce.fr